

Compte rendu de la conférence téléphonique du 18 juin 2020

Toulouse, le 22 juin 2020

La CGT avait, comme de coutume, transmis des questions écrites à la direction :

Monsieur le directeur,

Vous trouverez ci-dessous nos questions pour la conférence téléphonique de ce jour.

- nous rappelons notre hostilité envers la méthode qui consiste à effectuer de la « voltige » à l'extérieur des services dans les files d'attente en cette période pandémique (cf rapport de l'ISST concernant la place Occitane)
- des restrictions sur les dates de prise de congés pour cet été nous ont été signalées. Compte tenu de l'épisode en cours de la confiscation des congés, nous souhaitons que vous demandiez aux responsables de services de ne pas faire de zèle sur le sujet.
- des collègues nous ont informé de difficultés pour récupérer des ordinateurs portables des agents qui cessent le travail à distance : qu'en est-il réellement ?
- des collègues éloignés des services jusqu'alors (fragiles ou télétravailleurs) éprouvent des difficultés lors de leur reprise. Quelles mesures avez-vous mises en place pour les accompagner ?
- concernant l'attribution de vacataires dans les services, la RH a envoyé le message suivant aux responsables de service, que nous ne comprenons pas. :

« Nous vous rappelons que tout recrutement d'auxiliaires est soumis à des conditions :

- ne pas avoir d'agent non-empêché au sein de votre service, le respect de toutes les mesures sanitaires et de distanciations. »

Pouvez-vous éclairer nos lanternes ?

- les OS vous ont demandé la communication de documents et l'organisation d'une réunion sous « forme » CAP comme l'année dernière pour la gestion des affectations locales pour le 1er septembre. Quelle est la représentativité syndicale qui participera à cette réunion ? Sera-t-elle constituée des élus en CAP actuels ?
- le CTR se tient aujourd'hui, malgré la période de réserve électorale. Nous avons appris que les CTL NRP se tiendront également un peu partout en France. Pourquoi le CTL du 23 n'a-t-il pas été maintenu en Haute-Garonne ? En tout état de cause, nous vous demandons la transmission des documents dès à présent.
- le CPS de Lyon ferme le 31 août prochain. Les agents du CPS relais de Toulouse, service directement rattaché à celui de Lyon, souhaitent savoir ce que deviennent leurs missions dans deux mois et demi.

Questions mutations :

- un agent ALD RAN détaché sur une autre RAN aura-t-il la possibilité d'une régularisation sur le poste occupé ou sur l'affectation initiale ?
- un rapprochement familial est-il possible sur la résidence d'affectation actuelle d'un agent (cas particulier ALD RAN) ? Et si oui, sur quel poste de la résidence est-il prioritaire ?

Salutations militantes,

Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL
Secrétaires CGT Finances publiques

Accueil

La direction a effectué une présentation des conditions de reprise de l'accueil dans les services.

Concernant le **secteur public local**, une première vague d'ouverture a eu lieu cette semaine, une seconde aura lieu à compter 22 juin à l'appréciation des chefs de service : Caraman, Baziège,

Auterive. Les trésoreries de la 2ème vague sont en attente de plexiglas. Une troisième vague interviendra postérieurement, pour des sites avec une spécificité des lieux : Villefranche, Montréjeau, Luchon. Le principe de base de l'accueil est une personne entrante lorsque la précédente sort des locaux. Des visières sont en cours de distribution.

Concernant le pôle fiscal, les caisses ouvrent à partir du lundi 22 juin. En fin de semaine ou début de semaine suivante, l'accueil sur rendez-vous sera mis en place.

Pour les **SIE**, l'accueil sur RdV sera exclusif.

Les **CDIF** connaîtront un schéma similaire.

Le **SDE** sera ouvert dès lundi prochain.

SPF : réouverture accueil pro lundi prochain. Sur Muret et Saint-Gaudens, l'accueil sera fait selon les horaires d'ouverture du bâtiment.

La direction s'est engagée à communiquer aux OS le détail des vagues avec les services correspondants concernés.

Focus accueil place Occitane

L'ISST a communiqué à la direction son analyse des conditions de l'accueil à la direction place Occitane. **Nous avons rappelé notre opposition à la voltige dans les files d'attente devant les sites, que l'agent soit volontaire ou pas.** On ne peut pas imposer dans les services aux agents de ne pas se regrouper à quatre dans un bureau pour boire le café, interdire les pots de départ et autoriser un agent à aller au contact des usagers à l'extérieur alors que l'on installe des matériels de protection à l'intérieur des services (plexiglas, visières, sens de circulation ...). Nous avons déjà utilisé un droit d'alerte sur le sujet et sommes prêts à en déposer un nouveau si la situation perdure. La direction va réexaminer ce point.

Mutations

La direction commence à nous communiquer des documents. Les conditions de l'organisation de ce mouvement restent toujours floues. La réunion au cours de laquelle la direction souhaite nous communiquer les déroulés du mouvement doit avoir lieu au mieux les 9 ou 10 juillet et plus probablement le 15 ou 16 juillet. Ce qui fait bien tard et augure assez mal des marges de manœuvre qu'auront les OS pour y faire valoir les droits des agents. **Notre opposition contre la loi de transformation de la Fonction publique prend tout son sens aujourd'hui, puisque celle-ci confère les pleins pouvoirs aux directeurs locaux en matière d'affectation au département.** La représentativité syndicale concernant cette réunion sera celle issue des dernières élections professionnelles.

Les questions spécifiques que nous avons posées par écrit sur les mutations feront l'objet d'une réponse écrite par la direction.

Recrutement des vacataires

La phrase un peu bancal évoquée dans nos questions écrites signifie que le recrutement s'effectuera en fonction de la place dont dispose chaque service.

ASA Covid

Concernant les gardes d'enfants, elles seront accordées en nombre plus limité compte tenu de la reprise des écoles élémentaires et collèges lundi 22 juin. Les situations seront examinées au cas par cas. Les ASA concernant les personnes fragiles sont maintenues jusqu'au 10 juillet.

Accompagnement de la reprise des collègues

La direction a expliqué que l'état d'urgence sanitaire prenant fin au 10 juillet, elle ne disposait pas d'éléments d'organisation après cette date. Elle continue à préconiser une « reprise progressive et souple » et s'engage à accompagner les personnes qui se signalent à elle. **Nous avons demandé une attention particulière sur ces conditions de reprises pour certains collègues que nous sentons en fragilité par rapport à leur retour en présentiel dans les services.**

Congés d'été

Pour notre directeur pilotage ressources , *« les congés, ça s'organise entre les chefs de services et les agents. Il faut que les agents prennent leurs congés. Si certains rencontrent des problèmes particuliers, il convient de contacter la direction »*. Un rappel aux chefs de service sera fait sur ce point, notamment concernant « la règle des 50 % » qui n'en est pas une !

Prime Covid

Concernant la prime Covid (et le vol de congés), nous vous invitons à lire l'analyse de notre section sur notre site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article607>

La direction, qui a transmis sa copie à la centrale sur le sujet, est en attente du feu vert. Pourtant, le paiement de cette prime est prévu sur la paye de juillet et la date limite de transmission fixé par la note était le 10 juin !?! Allez comprendre ...

CPS relais de Toulouse

Nous avons regretté qu'à deux mois et demi de la disparition annoncée du CPS de Lyon, les agents de Toulouse n'aient toujours aucune information sur l'avenir de leur mission dans le département.

Le directeur du pôle fiscal nous a informés que le CPS de Lyon doit évoluer vers une mission de centre de contact. Il a contacté, après la réunion, le service des relations avec le public (SRP) de Bercy. Les éléments fournis confirment que *« les agents des CPS relais poursuivront les travaux habituels concernant les sujets recouvrement, à savoir la mensualisation et le prélèvement à l'échéance des impôts locaux et, cette année, un focus particulier sur les avis d'IR qui comporteront un solde à payer. Comme l'an passé, ils devraient continuer à intervenir sur des questions générales tenant au PAS. Les questions à traiter, par téléphone ou mail, devraient cibler en amont sur ces thématiques pour qu'elles soient le plus en adéquation avec le profil habituel des agents en CPS. Dès lors, il n'est pas prévu d'orienter des questions d'assiette, de contentieux IR ou de règles de calcul par exemple. »*

Quant au statut du service, nous espérons en savoir davantage avant ... le mois de septembre !